

**Service instructeur**  
Direction du Patrimoine Départemental  
et du Droit des Sols

N° 3<sup>e</sup> 115-07

**Service consulté**  
Direction des Routes  
et des Transports

**R.D. 468 - PISTE CYCLABLE RELIANT BANTZENHEIM ET OTTMARSHEIM  
B051 - Acquisitions de terrains de voirie**

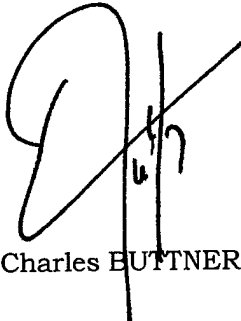
Résumé : Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre assemblée l'autorisation de requérir l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire en vue de recourir à la procédure d'expropriation pour acquérir une parcelle en indivision dont l'adresse de l'un des propriétaires est inconnue, dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable entre BANTZENHEIM et OTTMARSHEIM.

L'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation de la piste cyclable reliant BANTZENHEIM et OTTMARSHEIM est en cours d'acquisition amiable à l'exception d'une parcelle en indivision dont l'un des propriétaires, qui a donné son accord écrit au Département du Haut-Rhin quant à la cession de sa parcelle, a depuis déménagé au Japon et ne peut plus désormais être joint. Il est précisé que les deux autres indivisaires ont signé une promesse de cession amiable avec notre collectivité.

Dans ces conditions, seul le recours à la procédure d'expropriation permettra d'obtenir le transfert de cette propriété privée dans le domaine public départemental.

En conclusion, je demande à votre Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur en la matière, de bien vouloir décider de recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUFTNER